



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Lutte contre les violences faites aux femmes

Question au Gouvernement n° 4552

#### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** Ce jeudi 25 novembre marquera la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nombre de Françaises et de Français manifesteront partout dans notre pays pour témoigner leur soutien aux victimes et dire avec quelle impatience la société attend que ce fléau soit endigué. La représentation nationale prendra sa part dans ce combat, puisque le même jour, à l'initiative de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes – dont je tiens à remercier la présidente, Marie-Pierre Rixain –, se tiendra un colloque relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Cela est d'autant plus essentiel que nous devons tous entendre le cri d'alarme lancé par les 285 femmes signataires de la tribune #MeToo politique, qui montre qu'aucun secteur de la vie sociale n'est épargné. Les violences faites aux femmes sont un véritable fléau, tant par les multiples formes qu'elles prennent – qu'elles soient d'ordre sexuel, sexiste, physique ou psychologique – que par leur nombre. Rappelons que, selon le ministère de l'intérieur, 87 % des victimes de violences conjugales sont des femmes, ce qui représente 139 200 femmes victimes en 2020. Les plaintes pour violences conjugales ont augmenté de 10 % par rapport à 2019. En 2020, 102 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint. Elles sont déjà 101 depuis le début de l'année 2021.

Le temps de la prise de conscience est terminé. Depuis plusieurs années les dispositifs d'aide aux victimes se sont multipliés, mais beaucoup reste à faire, notamment en matière de prise en charge des victimes. Je pense tout particulièrement aux places d'hébergement d'urgence, qu'il est primordial de démultiplier, ou aux solutions intrafamiliales, qu'il convient de développer.

Comment le Gouvernement entend-il renforcer le suivi des auteurs et des familles et développer les dispositifs déployés pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes et pour protéger les victimes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

**Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.** Je saisis cette occasion pour vous remercier pour votre engagement sur cette question, qui se manifeste depuis de nombreux mois au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il convient, peut-être, de rappeler en préambule que la

question des violences faites aux femmes existe depuis si longtemps qu'il serait illusoire d'imaginer résoudre tous les problèmes en cinq ans, même si le Président de la République en a fait la grande cause du quinquennat.

Le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur, mais aussi Emmanuelle Wargon et Adrien Taquet se sont impliqués dans ce domaine, tout comme l'a fait Olivier Véran en permettant aux femmes de déposer plainte au sein des hôpitaux. Toutes les mesures concrètes et pratiques qu'ils ont prises permettent de lutter contre ce fléau et d'accompagner les femmes qui parlent, de les écouter et de les croire, et d'avancer avec elles pas à pas.

Vous avez mentionné la tribune signée il y a quelques jours par près de 300 femmes qui dénoncent les violences qui sévissent dans le monde politique. Ces violences constituent une réalité, que nous ne saurions nier. Parce que les femmes et les hommes politiques ont, encore plus que d'autres, la responsabilité de donner l'exemple à la nation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, j'estime que cette tribune constitue une bonne initiative ; en revanche, je ne comprends pas le refus de reconnaître toutes les actions concrètes menées ces dernières années.

Je conclurai par le suivi des auteurs de violences. Gérald Darmanin et Éric Dupond-Moretti ont activement travaillé,...

**M. Maxime Minot.** Heureusement qu'ils sont là !

**Mme Elisabeth Moreno**, *ministre déléguée* . ...à la demande du Premier ministre, à l'élaboration d'un fichier destiné à suivre les auteurs de violences car, au-delà de saisir les armes ou de s'assurer que tout est fait sur le terrain pour protéger les victimes, nous souhaitons fermement contrôler les auteurs de ces faits.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

**Circonscription :** Isère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4552

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

**Ministère attributaire :** Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [24 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 novembre 2021](#)